



Le Parc naturel Burdinale-Mehaigne recherche un(e) Chargé(e) de mission « Projet Pollinisateurs »

CONTEXTE

Le Parc naturel Burdinale-Mehaigne se situe en Hesbaye, dans le triangle formé par les villes d'Andenne, Hannut et Huy. Il tire son nom des deux rivières qui le traversent, la Burdinale et la Mehaigne et s'étend actuellement sur 4 communes (Braives, Burdinne, Héron et Wanze), englobant 22 villages pour une superficie de 110 km² et une population de 15.000 habitants.

Un Parc naturel est un territoire rural, riche en biodiversité et aux paysages singuliers. Afin d'améliorer, de gérer et de protéger le milieu naturel et le cadre de vie des habitants de façon durable, un plan d'actions est mis en œuvre par le Parc naturel et les forces vives locales.

Les missions du Parc naturel s'articulent autour de six axes dont trois axes thématiques (La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel - Le paysage et l'aménagement du territoire - Le développement rural et économique) et trois axes transversaux (L'innovation et l'expérimentation - Les partenariats et la coopération - L'accueil, l'éducation et l'information).

L'équipe du Parc naturel Burdinale-Mehaigne est actuellement composée de 12 personnes dont 3 administratifs, 2 ouvriers/chargés de missions et 7 chargés de missions répartis en trois pôles : nature, aménagement du territoire et agriculture durable. Le Parc naturel est à la recherche d'un(e) chargé(e) de mission pour intégrer le pôle nature. Le pôle nature est actuellement composé de 6 personnes dont des ouvriers, des chargés de missions et un coordinateur de pôle.

Dans le cadre de la programmation Leader 2024-2027, le Parc naturel est porteur de la fiche projet « Ensemble pour sauver les pollinisateurs ». Cette fiche fait partie d'une programmation de 5 fiches déposées par le GAL Burdinale-Mehaigne et portées soit par le GAL soit par des opérateurs (PNBM, MCH et Moulin de Ferrière).

FONCTION

L'objectif de ce poste est de mener le projet « Ensemble pour sauver les pollinisateurs » au sein du pôle nature du Parc naturel Burdinale-Mehaigne et en collaboration avec les autres chargés de missions du GAL. En annexe, et sur le site Internet du Parc naturel, vous trouverez la description du projet et les actions envisagées.

MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

- Mener à bien le projet et les actions prévues (consulter l'annexe ou le site www.pnbm.be).
- Participer aux aspects administratifs des projets menés en collaboration avec la coordination (rapports d'activités, programmes d'actions, comités d'accompagnement...);
- Gérer les contacts et les collaborations avec les partenaires des projets ;
- Participer aux réunions de travail ;
- Travailler en collaboration avec les membres de l'équipe ainsi que les partenaires des différents projets ;
- Répondre à des appels à projets permettant d'obtenir des financements pour mener à bien des actions en liens avec les objectifs de la fiche projet ;
- Participer aux festivités du Parc naturel en proposant des activités grand public qui rencontrent les objectifs de la fiche LEADER.

FORMATION ET COMPETENCES REQUISES

- Posséder un diplôme probant avec la fonction et/ou une expérience professionnelle équivalente ;
- Avoir les connaissances et compétences naturalistes nécessaires pour mener à bien le projet (ex : identification, écologie et protection des espèces...);
- Être capable de gérer un projet dans sa globalité ;
- Être capable de gérer un projet avec de nombreux partenaires ;
- Avoir une maîtrise parlée et écrite du français avec de bonnes capacités rédactionnelles ;
- Connaître et maîtriser des outils cartographiques (QGIS idéalement) ;
- Connaître et maîtriser les outils informatiques de base (suite Office, gestion des mails...);
- Avoir le goût pour les relations humaines, la communication et le partage des connaissances et pouvoir s'adapter à des publics variés (adultes, enfants, adolescents...);
- Faire preuve de flexibilité dans les horaires de travail (pouvoir prêter quelques soirées et week-ends) ;
- Posséder un permis de conduire B et un véhicule (déplacements fréquents) ou éventuellement proposer une solution alternative réaliste, durable et pratique.
- La Connaissance du territoire du Parc naturel Burdinale-Mehaigne est un atout

APTITUDES

- Sens des responsabilités, de l'organisation du travail et méthodologie, de l'anticipation ;
- Sens des relations humaines ;
- Gestion de groupes et de réunions ;
- Sens de la communication et de la pédagogie ;
- Faire preuve de ponctualité ;
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative et de rigueur scientifique ;
- Capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction ;
- Avoir l'envie d'apprendre et de se former ;
- Faire preuve de curiosité et de créativité.

CONDITIONS D'EMBAUCHE

- Contrat TP à durée indéterminée à partir du 1^e mars 2024 (avec financement assuré jusqu'au 31 décembre 2027)
- Avoir un passeport APE est un atout
- Rémunération : barème de la commission paritaire 329.02
- Lieu de travail : Maison du Parc naturel Burdinale-Mehaigne (rue de la Burdinale, 6 – 4210 Burdinne) et territoire des communes du Parc naturel (Braives, Burdinne, Héron, Wanze)

CANDIDATURES

Votre **lettre de motivation** (qui éclairera *explicitement* le Jury de sélection sur vos compétences en lien avec la fonction) et votre **Curriculum Vitae** sont à adresser par courriel pour **le 18/02/2024 au plus tard** à Monsieur Eric Boon : eric.boon@pnbm.be
Les entretiens de sélection auront lieu le 22/02/24 pm ou le 23/02/24 matin.

ANNEXE : Description du projet et actions prévues

L'objectif global du projet est de mettre en place un **plan d'actions concret et une gestion intégrée et coordonnée en faveur des pollinisateurs à l'échelle des quatre communes du GAL Burdinale-Mehaigne**. Les pollinisateurs visés par le projet sont les abeilles sauvages et domestiques, les syrphes (des diptères de la famille des mouches) ainsi que les papillons diurnes et nocturnes.

Le projet vise également l'amélioration du réseau écologique local pour les pollinisateurs en favorisant la connectivité entre les sites. Bien d'autres espèces animales pourront également profiter de ce futur réseau écologique. Afin d'améliorer ce réseau, un travail important sur les jardins et les espaces verts publics et privés sera aussi réalisé. Via le travail sur l'amélioration du réseau écologique, le projet vise également l'amélioration du cadre de vie (aménagements fleuris...).

Les actions envisagées seront regroupées en trois parties distinctes :

Axe 1 : Actions de planification et d'amélioration des connaissances

- **Mise en place d'un groupe de travail coordonné** constitué d'experts, des partenaires et des acteurs locaux afin de définir une méthodologie précise et d'accompagner le chargé de mission durant le projet.
- **Etablissement d'un plan d'actions pollinisateurs** à l'échelle du territoire du GAL décliné en plan d'actions pour chacune des communes. Un volet spécifique sur l'utilisation des pesticides par les agriculteurs et leurs conséquences sera compris dans ce plan d'actions
- **Identification d'un réseau écologique territorial spécifique aux pollinisateurs.**
- **Rédaction de fiches de gestion et d'aménagement** pour différents sites du territoire à destination des gestionnaires concernés.
- Amélioration des connaissances locales concernant les insectes pollinisateurs via la réalisation d'inventaires dont des **inventaires participatifs**.
- **Suivi des espèces exotiques envahissantes** comme le Frelon asiatique.

Axe 2 : Partage des connaissances et sensibilisation

- **Communication importante** via le web, les réseaux sociaux et la presse locale
- Création et publication **d'une brochure de présentation du projet et de vidéos.**
- Organisation de **visites guidées, organisation ou coorganisations d'événements, tenue de stands...** (ex : Balade botanique à la découverte des plantes indigènes et leurs liens avec les pollinisateurs...)
- Organisation **d'activités de sciences participatives** (Bioblitz...)
- **Échanges de bonnes pratiques** en faveur des pollinisateurs
- **Formation et sensibilisation** des différents acteurs du territoire à la problématique des pollinisateurs et aux pratiques et aménagements respectueux de l'environnement et favorables aux pollinisateurs (cycles de formations).
- **Animation et sensibilisation dans les écoles.**
- **Organisation de bourses d'échanges de graines et plantes** utiles dans les jardins naturels et favorables aux pollinisateurs.

Axe 3 : Actions concrètes visant à favoriser les pollinisateurs

- Réalisation de **sites de référence** de type « jardin au naturel » dédiés aux pollinisateurs dans chacune des communes. À vocations didactiques, ils auront pour objectif de sensibiliser et servir de vitrines pour les aménagements en faveur des pollinisateurs.
- Action de conservation des habitats naturels par la **mise sous statut de protection**.
- Création d'un **réseau écologique favorable aux pollinisateurs** via l'amélioration, la protection, la gestion et la création de sites en faveur des pollinisateurs dans des espaces agricoles, des espaces forestiers, des espaces naturels, des jardins et espaces verts privés, des espaces publics...
- **Encourager le développement d'une filière professionnelle en faveur des pollinisateurs** (producteurs de semences et de plantes, entrepreneurs de jardins...)